Le 8 octobre 2025

Délibéré sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans le service statistique public (SSP)

L'Autorité de la statistique publique a pris connaissance des réflexions de l'Inspection générale de l'Insee concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative à l'Insee et, plus largement, au sein du service statistique public.

À partir d'une analyse des usages actuels et potentiels de l'IA générative dans les différents segments de la production et de la diffusion des statistiques publiques, ces réflexions envisagent un cadre d'utilisation qui permette un accès pertinent et maîtrisé des statisticiens aux nouvelles potentialités ainsi offertes, tout en respectant les contraintes de confidentialité, de sécurité, d'exactitude et de fiabilité qui s'imposent à la statistique publique.

L'Autorité de la statistique publique soutient à cet égard l'idée de favoriser, mais aussi d'encadrer l'usage de l'IA générative au sein du SSP par l'organisation d'une veille et d'un accompagnement adaptés, ainsi que par la mise en place de formations spécifiques et d'une charte d'utilisation destinées aux statisticiens.

Elle insiste pour que l'ensemble des actions, expérimentations et outils mis en place à cette fin fassent l'objet d'une mise en commun et d'une mutualisation entre l'Insee et les services statistiques ministériels.

L'ASP estime indispensable que le respect de la confidentialité des données et des informations sous embargo soit dans ce cadre strictement vérifié. Il importe également que la maîtrise et la validation des processus de production statistique d'une part, du contenu et de la diffusion des publications d'autre part continuent à être assurées avec toute la rigueur nécessaire.

L'Autorité de la statistique publique souhaite enfin qu'une réflexion complémentaire soit engagée sur les modes d'utilisation des informations issues de la statistique publique par les IA génératives destinées au grand public, et en particulier sur les voies permettant de préserver l'identification et le référencement de la source des productions statistiques et d'études mobilisées à cette occasion.